

## Communiqué

## Riponne: santé et sécurité comme priorités

La Municipalité constate le succès des mesures prises récemment dans le cadre de sa politique en matière de drogues, en particulier l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé (ECS) et la lutte contre le deal. En parallèle et en cohérence avec l'ouverture de l'ECS, elle a décidé de s'engager contre la consommation de produits stupéfiants dans les WC de la Place de la Riponne notamment durant les heures d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé. A cet effet, dès le 15 mai 2019, ces WC publics seront fermés de 12h à 19h et les consommateurs de stupéfiants seront orientés vers l'ECS. La police, les correspondants de nuit, dont les effectifs et la mission sont élargis, et le service de la propreté urbaine assureront une présence renforcée sur la place et dans les environs afin d'accompagner l'évolution attendue. Le dispositif prévoit également un volet social afin de favoriser la collaboration et la coordination entre les institutions sociosanitaires actives sur la place. Il sera adapté en fonction des besoins et de l'évolution de la situation. Ces dispositions s'inscrivent dans une logique de prévention, de préservation de la santé et de la sécurité de tous les usagers de la place de la Riponne.

L'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé en octobre 2018 a permis de proposer aux consommateurs de produits stupéfiants un lieu de consommation adapté privilégiant la réduction des risques socio-sanitaires et la sécurité. L'ECS contribue à diminuer la consommation de ces produits sur le domaine public ou dans des conditions non satisfaisantes. Les premiers mois de fonctionnement de l'ECS confirment l'intérêt de la démarche, avec une fréquentation du local en hausse. Parallèlement, une présence policière renforcée à six endroits du centre-ville a permis, dès juin 2018, une réappropriation de l'espace public par la population et une nette diminution de la présence des dealers au centre de Lausanne.

Dans sa volonté d'adapter sa politique en matière d'addictions aux défis actuels, la Municipalité a décidé d'un plan de mesures concernant la consommation de produits stupéfiants dans les lieux publics afin de limiter les tensions et les invicilités qu'elle peut générer. La Municipalité a estimé qu'il était possible de prendre des mesures restrictives dans la mesure où des alternatives peuvent être proposées, ce qui est aujourd'hui le cas avec l'ECS. Cette démarche se fixe comme priorité la protection de la santé et la sécurité des habitants et usagers de la Riponne, y compris les consommateurs de produits stupéfiants. Dans cet ordre d'idées, le plan de mesures suivant entrera en vigueur dès le 15 mai 2019 :

- Lutte prioritaire contre la consommation de stupéfiants dans les WC publics de la Riponne, ce qui implique:
  - Fermeture des toilettes de la place (gratuites et payantes) de 12h à 19h tous les jours, horaire correspondant à celui de l'ECS. Les toilettes payantes seront réouvertes une fois la situation stabilisée;
  - Présence renforcée de la police, des correspondants de nuit, dont les effectifs et les missions sont élargis, et du service de la propreté urbaine, sur la place et dans ses environs ;
- Orientation des toxicomanes vers l'ECS, ce qui implique :
  - Information, médiation et orientation à la Riponne par les correspondants de nuit dont la présence est renforcée et la mission élargie.
  - Ces mesures comprennent aussi des dispositions visant à éviter une dispersion des problèmes ou des effets induits sur d'autres lieux en particulier la consommation dans tout autre espace public ou dans des espaces privés partagés (entrées d'immeubles, etc.). Le dispositif repose notamment sur une vigilance et une capacité d'intervention accrue de tous les intervenants et notamment des équipes de nettoyage. Il sera adapté en fonction de l'évolution de la situation. Afin de faciliter les échanges d'informations, la Municipalité met en place un groupe de suivi composé de représentants des services impliqués.



Parallèlement à ces mesures, la Municipalité entend renforcer le volet réduction des risques de sa politique en matière de drogues. Les ressources du service social communal seront augmentées afin de renforcer la collaboration avec les milieux concernés, y compris les institutions socio-sanitaires. Une réflexion est d'ailleurs déjà engagée dans l'idée de favoriser la coordination et les échanges réguliers entre la police, les correspondants de nuit, qui assurent déjà l'accueil et la surveillance de l'ECS, les responsables de la propreté urbaine et les intervenants en charge de l'action sociale, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres villes. La Municipalité tire ainsi les conclusions de l'étude comparative à l'échelle suisse qu'elle a commandée sur le sujet. A terme, cette démarche pourrait déboucher sur un renforcement des moyens communaux dans le domaine de l'action sociale.

La Municipalité est consciente qu'il n'y a pas de solution simple pour répondre aux problèmes engendrés par la consommation de stupéfiants. Souhaitant que les mesures prises contribuent à la santé et à la sécurité aussi bien de la population en général que des consommateurs de drogues, elle adaptera son dispositif aux nécessités en fonction de l'évolution de la situation. La priorité de son action dans l'immédiat vise à favoriser la fréquentation et l'utilisation de l'ECS et ainsi contribuer à une politique générale de santé publique qui traite les addictions selon la logique dite des « quatre piliers ».

## Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, 021 315 22 00
- Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 021 315 32 00
- Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00

Lausanne, le 15 avril 2019